



Gérard PELTRE, Président de l'association internationale Ruralité Environnement Développement (R.E.D)



Expert en innovation pour le développement des territoires, Gérard PELTRE est Président de l'Association internationale Ruralité Environnement Développement (R.E.D). Ardent défenseur des Territoires ruraux et des Pays et Pôles territoriaux, il est à l'initiative de la proposition d'Agenda rural européen et milite en faveur de coopérations fortes et intelligentes entre pôles urbains et pôles ruraux. Il est également Président du Mouvement Européen de la ruralité.

- Pourquoi avoir accepté de participer aux EGPP 2018

Nous sommes dans un monde en profonde transformation ! C'est le moment de changer de paradigme en misant sur des démarches territoriales collaboratives qui sachent réenchanter les citoyens en valorisant le génie de tous les territoires et de tous les acteurs, publics et privés... Il appelle à des interrelations fortes et équilibrées entre territoires de projets, entre pôles urbains et pôles ruraux. Il invite à revaloriser le concept de développement local () et les contractualisations pluriannuelles d'objectifs qui le sous-tendent. Ces options qui sont au cœur de la proposition de RED en faveur d'un Agenda Rural Européen, les Pays et PETR les ont dans leur ADN. Les EGPP 2018 en posent avec justesse le débat alors que celui de la cohésion des territoires en France en ouvre l'opportunité.*

- Qu'elle est la plus-value des territoires de projets Pays dans la gestion des fonds Européens ? Quelle est leur place dans la future programmation ?

Le concept Français du développement local, qui est le cadre structurel et fonctionnel des Pays et PETR, avait déjà inspiré l'initiative LEADER Européenne. Il structure actuellement, sous l'appellation de "Développement local mené par les acteurs locaux ()", le cadre stratégique commun aux 4 fonds européens structurels et d'investissement qui prends aussi en référence le principe européen de cohésion inscrit à l'article 174 du traité de l'union. Ce même cadre de référence est globalement repris dans la proposition de budget Européen post 2020 puis notamment dans les propositions de politiques Européennes, PAC et COHESION : Développement rural territorial et LEADER, stratégies de développement pilotées au niveau local, Smart Villages, coopérations rural/urbain... Les Pays et PETR correspondent parfaitement au cadre réglementaire Européen d'aujourd'hui et de demain et sont ainsi structurellement organisés pour faciliter l'accès aux cofinancements européens. Il en est de même pour les coopérations transfrontalières. Le principe de subsidiarité qui devrait prévaloir, en prenant en référence ce même cadre, dans la définition et mise en œuvre régionalisée des politiques européennes post 2020 milite aussi pour une valorisation régionale confortée des PAYS et PETR*